

Ajouter ici le logo de la structure porteuse

Direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation  
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

**NOTE D'ÉTAPE SUR L'EXPÉRIMENTATION AU 31 DÉCEMBRE 2010**

**RÉDIGÉE PAR « GIP C2RP »**

**DOSSIER : AP1\_n°261 .....**

***Intitulé du projet : Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes***

***Porteur du projet : GIP C2RP***

***Evaluateur du projet : Cabinet COPAS (Conseil en Pratiques et Analyses Sociales)***

***Région(s) d'expérimentation : Région Nord Pas De Calais***

***Date de démarrage effectif de l'expérimentation : Mars 2010***

## 1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible (1page)

### Objectif :

Des axes prioritaires basés sur la volonté de l'Etat (Préfecture de Région/Rectorat) et du Conseil Régional Nord Pas de Calais de créer une continuité éducative à l'échelle régionale, de rassembler et de coordonner les efforts des acteurs pour un public sans solution d'insertion.

La mise en œuvre d'une politique globale et coordonnée d'insertion professionnelle et sociale au-delà du statut du public visé le permettra.

Pour se faire, le Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes **PARTAJ** est composé de deux volets :

- **1 volet prévention**
- **le volet réparation**

au sein desquels on se concentre sur l'amélioration de l'orientation, l'information sur les formations et les métiers, le repérage de la lutte contre le décrochage ainsi que sur les obstacles pour l'accès aux formations et à l'emploi. L'idée principale est bien de décloisonner les modes d'interventions des institutions et des acteurs ce qui facilitera l'élaboration de réponses individualisées d'insertion proposées sur les 5 plateformes territoriales retenues dans le cadre de l'expérimentation

Et des objectifs croisés tels que :

- Sécuriser les parcours,
- Mettre en cohérence et coordonner les acteurs et les dispositifs,
- Mutualiser les moyens permettant de fournir une réponse au public.
- La mobilisation des ressources existantes facilitant l'insertion des jeunes

A cette dynamique, s'ajoute les projets d'initiative locale qui enrichissent l'effort collectif sur les territoires retenus dans le cadre de l'expérimentation ainsi que sur l'ensemble de la Région Nord Pas De Calais et l'appel à candidature « référent tuteur » qui renforce éventuellement l'accompagnement individualisé des jeunes.

### Le public :

PARTAJ est destiné aux jeunes quel que soit leur statut : collégien, lycéen, stagiaire, de la formation professionnelle, apprenti, étudiant... repérés comme étant susceptibles de quitter le système de formation ou de rompre leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, et ceux qui sont déjà sortis, constituent le public cible de cette démarche collective.

À partir du repérage de chacun de ces jeunes, il s'agit de mettre en place de façon individualisée une continuité dans leur parcours de formation et d'insertion.

Pour cela, l'approche qualitative est nécessaire et sera privilégiée à une approche quantitative.

## 2. Modalités opérationnelles et état d'avancement (1 page)

### 1. Les modalités opérationnelles :

*Des instances de pilotages :*

La **Commission 9 dédiée à PARTAJ dans le cadre du CCREFP** ; présidée par le Recteur d'Académie avec comme co-rapporteurs le Conseil Régional et les deux fédérations de Parents d'élèves que sont la PEEP et la FCPE, donne l'impulsion des orientations stratégiques, veille au bon déroulement du Plan et en fait un état des lieux régulier.

**Le comité de pilotage régional** composé des représentants de l'Etat (Préfecture de Région/Rectorat) et du Conseil Régional observe, analyse la mise en place des orientations stratégiques.

**Le groupe technique restreint**, composé des représentants des signataires du Plan traite des modalités de mise en œuvre de PARTAJ et de la conduite opérationnelle qui se décline sur les territoires expérimentaux.

*S'est réunit 1 fois par trimestre de mars à juin et de façon hebdomadaire à partir de septembre.*

**Un comité de pilotage territorial** présidé par le Sous Préfet (la Préfète à l'Egalité des Chances pour le bassin de Roubaix-Tourcoing) et l'Elu du Bassin exerce la gouvernance locale du Plan.

C'est un lieu d'échanges et de réflexions permettant la mise en œuvre d'une politique globale et coordonnée sur le territoire dans le cadre de la dynamique du Plan.

Chaque territoire détermine la composition de ce comité de pilotage en fonction des spécificités du territoire les plus à même de faire avancer le Plan. Il émet des avis sur les projets d'initiatives locales et les appels à candidatures des référents tuteurs.

**Les cellules techniques locales** proposent des solutions cohérentes au bénéfice du public en situation de décrochage afin de lui apporter des réponses concrètes.

Elles s'articulent avec **les cellules de veille** mise en place au sein des établissements scolaires qui interviennent en amont du décrochage. (Volet prévention)

Une ou plusieurs cellules techniques sont mises en place sur chaque territoire, cela en fonction de son étendue géographique ou sa densité de population

Composées d'acteurs locaux (MGI, mission locale, et d'autres intervenants de l'éducation populaire, travail social, réseau associatif...) elles agissent en proximité avec le public dans le respect de la confidentialité et s'articulent sur 3 points :

- **Le repérage des jeunes** déjà sortis de tout système quel qu'il soit. Cela grâce à différents outils tels que (SYMSE/la base MGI pour l'Education Nationale, Parcours 3 pour les missions locales, et d'autres organisations (centres sociaux, CFA, organisme de formation ...) qui permettent de mutualiser des données d'identification de jeunes sans aucune solution,
- **l'élaboration de solutions de parcours et d'accompagnement**, se construisent à partir de l'ensemble des propositions des partenaires présents au sein de la cellule technique locale..

Le réseau associatif, le réseau d'éducation populaire et du secteur du travail social... constituent, entre autre, les ressources qui rendent possible l'individualisation et l'originalité de chaque parcours proposé.

En fonction des situations des jeunes, cela passe également par la nomination d'un référent tuteur, garant de la construction, du suivi et de la pertinence de chaque parcours individualisé proposé dans le cadre de la cellule technique locale.

Le référent tuteur, tel que pensé dans le cadre de l'expérimentation, est membre d'une structure volontaire, il mène son action au-delà de celle ordinaire des institutions qui ont en charge l'insertion et l'accompagnement des jeunes. Dans ce cadre, peuvent être mobilisés différents acteurs des réseaux associatifs, de l'Education Populaire et permanente, de Parents d'Elèves, du secteur du travail social

- **le suivi et les tableaux de bord** qui se matérialisent à travers une fiche de suivi, un carnet de bord selon les territoires, pour chaque situation abordée. Le principe fondamental de ce suivi est l'assurance de la continuité du parcours proposé.

Un tableau de bord reprend l'ensemble des situations qui est régulièrement actualisé par les chargés de mission territoriaux.

## 2. Etat d'avancement au 31 décembre 2010 :

**Deux Commission 9 dédiée à PARTAJ dans le cadre du CCREFP : Le 25 janvier 2010 pour une séance plénière et le 31/05/2010**

### Les plateformes territoriales installées :

- **Le 20 Juin 2010**: Comité de pilotage territorial du bassin d'emploi de Lens Liévin Hénin Carvin en sous préfecture de Lens
- **Le 02 juillet 2010** : Comité de pilotage territorial du bassin d'emploi de Roubaix-Tourcoing en Préfecture de Région.
- **Le 22 septembre 2010** : Comité de pilotage territorial du bassin d'emploi de Sambre-Avesnois à la Mairie de Jeumont
- **Le 29 septembre 2010** : Comité de pilotage territorial du bassin d'emploi de Béthune-Bruay à ArtoisComm
- **Le 22 novembre 2010** : Comité de pilotage territorial du bassin d'emploi de Valenciennes à l'Université de Valenciennes

### Les cellules techniques locales sur les territoires expérimentaux :

**18** Cellules Techniques Locales se sont réunies entre le 21 septembre et le 16 décembre 2010

**337** situations de jeunes ont été traitées au sein de ces mêmes cellules répartis comme suit :

	Béthune-Bruay	Lens Liévin Hénin Carvin	Roubaix-Tourcoing	Sambre-avesnois	Valenciennes	Total
Nombre de CTL	3	3	5	4	3	18
Situation de jeunes traitées	40 dont 1 apprenti	84	57	117 dont 25 apprentis	39	<b>337</b>

Par situation de jeunes traitées on entend le: nombre de situations abordées au cours des cellules techniques Locales

De ces résultats on peut donc retenir :

- Que les principaux acteurs proposant les situations sont à ce stade la MGI, le CIO, les Missions locales notamment de *Roubaix, Wattrelos, Valenciennes, Mission Locale rurale de l'Avesnois...* les *Structures d'accompagnement social tel que les Centres sociaux/Centre d'Animation jeunesse, CCAS, Clubs de prévention, quelques CFA (Chambre des Métiers, de l'institut professionnel Saint Louis, CFA Académique, CFAI sur les territoires de Béthune-Bruay et Sambre-Avesnois), quelques organismes de formations*
- une forte prépondérance de jeunes dont la dernière situation connue était la formation initiale
- Majoritairement, le public des cellules techniques locales a un niveau de qualification peu élevé. (niveau VI et V bis)
- Des propositions de solutions que l'on peut classifier par :
  - o La mobilisation du droit commun par des propositions telles que la Validation de projet (Appui à l'Elaboration du Projet Professionnel/bilan d'orientation/Evaluation en Milieu de Travail), Préparation en alternance, Orientation en Ecole de la 2<sup>nde</sup> Chance, professionnalisation/Apprentissage), Action de remobilisation (programme horizon du Conseil Régional Nord Pas de Calais...), Contrat en alternance (Contrat de professionnalisation/d'apprentissage)
  - o Des propositions consistant dans un premier temps à une reprise de contact avec le jeune et ainsi l'aider à redéfinir son projet ou à le finaliser tel que le Diagnostic Individualisé, Accompagnement autres structures, nouvel accompagnement en Mission Locale, réorientation vers la MGI

Le nombre de bénéficiaires de l'action de PARTAJ (337) peut être complété par le nombre de bénéficiaire des actions proposées dans le cadre des appels à projets d'initiative locale et appel à candidature des référents tuteurs

En effet, **44** projets d'initiatives locales ont été reçus sur l'ensemble de la région (*date arrêtée le 18/01/2011*)

**20** d'entres eux ont été retenus. Leurs actions sont a destination de **1180 bénéficiaires potentiels**

**30** structures ont répondu à l'appel à candidature des référents tuteurs, **21** ont été retenus à ce jour, et proposent d'accompagner potentiellement **553 jeunes**.

La répartition des projets d'initiatives locales et appels à candidature retenus se fait comme suit : (au 18/01/2011)

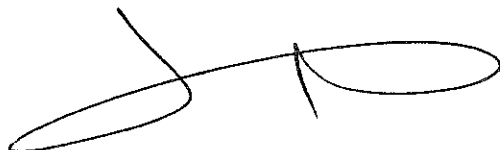
Territoires	Projets d'initiative locale	Candidatures référents tuteurs
Roubaix-Tourcoing	6	8
Valenciennes	2	-
Sambre-Avesnois	3	2
Béthune-Bruay	2	3
Lens-Liévin Henin Carvin	-	7
Hors territoires expérimentaux :	7	1



CERTIFICAT :

Je soussigné, .....Yves OBRE....., responsable de la structure porteuse du projet AP1\_n° ...261.., certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Signature :



Centre Régional de Ressources  
Pédagogiques et de Développement  
de la Qualité de la Formation  
50, rue Gustave Delory  
59800 LILLE  
Tél. 03 20 90 73 00 – Fax. 03 20 90 73 40  
Préfecture de Région Conseil Régional